

**ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UE-CHILI :**

**ENTRE ABSENCE DE CLAUSES-MIROIRS ET AUGMENTATION DES QUOTAS D'IMPORTATIONS : EN PLEINE CRISE AGRICOLE, LE PARLEMENT EUROPÉEN PROVOQUE UNE NOUVELLE FOIS LA FILIÈRE ÉLEVAGE & VIANDE**

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2024 – Alors que les manifestations d'agriculteurs se sont multipliées ces dernières semaines à travers l'Europe pour dénoncer, notamment, la concurrence déloyale subie par les différents accords commerciaux, le Parlement européen a voté hier en faveur d'un accord de libre-échange avec le Chili. Cet accord prévoit l'augmentation de quotas d'importation pour les viandes ovines (+4000 tonnes) et bovines (+2000 tonnes) avec des droits de douanes réduits, ce qui représente un nouveau danger économique pour le secteur. En plein Salon International de l'Agriculture, l'annonce de ce vote est perçue comme un nouvel affront par les professionnels de la filière Élevage et Viande Française.

En effet, ces quotas s'ajoutent à ceux déjà en vigueur et se cumulent avec ceux établis par d'autres accords, notamment celui conclu récemment avec la Nouvelle-Zélande. En l'absence de clauses miroirs, ce nouvel accord permet aux agriculteurs chiliens de bénéficier d'avantages concurrentiels indiscutables, leurs normes sanitaires, environnementales, de bien-être animal et de traçabilité étant bien en deçà de celles imposées par l'Union Européenne.

Par ailleurs, la Commission européenne a fait adopter cet accord sans l'avis démocratique des parlements nationaux, en utilisant le SPLIT comme subterfuge administratif. En effet, l'accord a été scindé en deux pour permettre une adoption "simple" des dispositions commerciales (droits de douane, contingents...) par les institutions européennes, sans avoir eu besoin de solliciter la ratification de chaque État membre.

INTERBEV dénonce fermement cette nouvelle atteinte à l'agriculture européenne, orchestrée au détriment des professionnels de la filière Elevage et Viande française mais aussi des consommateurs, du bien-être animal et de l'environnement.

**Pour Jean-François Guihard, Président d'INTERBEV :**

*« Alors que le Président de la République affirmait encore il y a quelques jours qu'il n'y aurait plus aucun accord de libre-échange sans clauses miroirs, ce vote résonne comme une véritable trahison pour la filière Elevage et Viande Française, quand on sait que plus de 30% de la viande consommée en France est déjà importée ! ».*

**À PROPOS D'INTERBEV :**

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE CONFIRMÉ » de niveau 3 sur 4 pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

**Contacts presse INTERBEV :**

Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34 - [c.lardillon@interbev.fr](mailto:c.lardillon@interbev.fr)

Enza LEBLANC - 01 44 87 44 43 / 06 76 66 21 95 – [e.leblanc@interbev.fr](mailto:e.leblanc@interbev.fr)